

Société contre la vaccination

Autor(en): **Mestral, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 22

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Société contre la vaccination.

Dans la ville aux excentricités, je veux dire à Zurich, il vient de se former une société qui a pour but de combattre la vaccination comme inutile, mauvaise, dangereuse même, et qui cherche à user de son influence auprès des autorités pour qu'elle ne soit plus rendue obligatoire.

Ce n'est pas la première fois que cette opération bienfaisante a rencontré des adversaires souvent nombreux et ardents, qui n'ont pas craint de débiter sur son compte tous les leurre et les sottises que leur imagination fertile était seule capable d'engendrer. L'on a voulu prétendre que le vaccin pouvait transmettre de graves maladies, et on l'a accusé d'être l'auteur d'une foule d'affections et d'infirmités dont il est fort innocent. D'autres vont encore plus loin, et disent que la vaccine pourrait bien, au lieu de la prévenir, propager la maladie que l'on cherche à éviter !

Heureusement que depuis longtemps la science et l'expérience ont dit à ce sujet leur dernier mot : la question est entièrement jugée, et tout médecin qui d'une part a pratiqué beaucoup de vaccinations, et qui de l'autre a assisté à quelques épidémies de petite vérole, est d'accord sur l'action éminemment préservatrice de cette opération. Il est en effet prouvé de la façon la plus certaine qu'elle préserve de la petite vérole pour quelques années du moins, quitte à y revenir de temps en temps, et que, si par exception un individu récemment vacciné contracte cette maladie, elle sera chez lui d'une gravité beaucoup moindre.

Prenez la statistique des décès par la variole avant 1798, année de la découverte de Jenner, et après cette date, vous verrez qu'elle était l'une des plus fréquentes et des plus meurtrières du siècle passé, et qu'à mesure que la vaccination s'est répandue, elle est devenue de plus en plus rare et surtout plus bénigne.

Il est en outre prouvé par des milliers d'expériences qu'il n'y a pas plusieurs qualités de vaccin quant à ses effets, et que s'il est pur, et non mélangé du sang de celui qui l'a fourni, il est incapable de transmettre aucune maladie.

Le gouvernement de tous les pays civilisés, d'accord pour cela avec les données de la science et de l'expérience, a donc depuis plus ou moins longtemps

rendu la vaccination obligatoire, dans l'intérêt de la santé publique en général, de celle des armées en particulier, et s'en est bien trouvé. Il est par conséquent fâcheux de voir une société se former dans le but de s'opposer à une institution sanitaire qui est bonne, utile, je dirai même urgente, et venir ainsi tendre la main à l'ignorance et aux préjugés populaires déjà trop nombreux chez nous.

Begnins, le 23 mai 1876.

C. MESTRAL, médecin-chirurgien.



M. le rédacteur,

Vous avez accueilli favorablement quelques réflexions sur les modifications apportées par l'usage et par le progrès à certaines dénominations servant à désigner quelques-uns de nos industriels et maîtres d'état.

Je vous envoie aujourd'hui quelques expressions en grande vogue parmi notre public populaire, en ce qui concerne la médecine et la pharmacie :

Ainsi, vous entendez de toute part aujourd'hui appeler :

L'huile de ricin, — *huile d'Henri V*,Le sulfate de magnésie — *surface de magnésie*,Le nitrate d'argent — *la mitraille d'argent*,Un cataplasme émollient — *un cataplasme humiliant*,Du laudanum — *de l'eau d'anon*,L'inflammation du péritoine — *l'inflammation du père Antoine*,La trachée artère — *la tranchée artère*,Une luxation — *une luxure*,Le périnée — *les Pyrénées*,Le baume d'Opodeldoch — *le baume de Paul de Koch*,Le sirop d'ipécacuana — *le sirop de pepins cuits à Naples*,La potion opiacée — *la potion à pioncer*,Le lierre terrestre — *le lierre Thérèse*,Les follicules de séné — *les fornicules de séné*,Kyste de l'ovaire — *cuisse de l'ovaire*,Polype du nez — *Hippolyte du nez*,Le délirium tremens — *le délire d'homme très mince*.

Tout cela peut aller avec une phrase sortie de la bouche d'un batelier des bords de notre lac qui,